



**29 ET 30 OCTOBRE 2014 à CLERMONT  
FERRAND**  
**UNE RENCONTRE QUI FERA DATE DANS LA VIE  
ASSOCIATIVE DES VICTIMES DE L'AMIANTE.**

**La CAVAM sera l'outil de leur union  
POUR des luttes solidaires  
POUR défendre leurs droits  
POUR en conquérir de nouveaux  
Avec leur liberté d'action et d'organisation  
dans leur bassin de vie**

« Ils » ont relevé le défi ! « Ils » ont fait, pour la plupart d'entre eux, des centaines de kilomètres pour se retrouver à CLERMONT FERRAND, afin d'inventer et construire « un travailler ensemble » pour contribuer, avec leurs associations bien en prise avec la défense des victimes de l'amiante, au développement des luttes pour l'émancipation humaine et le progrès social pour tous.

« Ils ? » : Ce sont les militantes et les militants de : **Allo amiante - des ADEVA : Gard, 81,76, et ADDEVA : 52 et 54 - ADEVA SA du Nord - ARDEVA Sud/Est - ASAVA - BAN ASBESTOS - CENTAURE - Association Henri PEZERAT - CGT/Condé sur Noireau - des CAPER : Bourgogne, Issoire, Sud Isère, Nord Isère, Ancizes, Thiant, 63, 42, 04 - des CERADER : 24, FUMELLOIS ET ALBRET, APER Vénissieux.**

**Pas loin de 13 000 adhérents** représentés et bien plus, si on y rajoute celles et ceux qui n'ont pas pu faire le voyage mais qui étaient de tout cœur avec nous (à l'instar de l'ADVA Sud CGT et du collectif Amiante du littoral Dunkerquois).



#### **Sur la base d'un travail en atelier, il a été décidé :**

**De créer trois groupes de travail** pour alimenter la réflexion et les luttes nécessaires à la satisfaction des doléances des victimes de l'amiante.

1° Un groupe de travail pour l'aboutissement des procès pénaux sous la responsabilité de Josette ROUDAIRE et Jean Marie BIRBES : 17 ans d'attente : ça suffit !

Il convient de redonner aux victimes locales et à leurs associations la pleine et entière maîtrise, avec leurs cabinets d'avocats, des procès dont ils sont à l'origine et les retirer par la même des mains de pseudo « spécialistes » qui ont démontré en 17 ans de procédures leur inefficacité.

2° Un groupe de travail FIVA, sous la responsabilité d'Augustin VINALS:

Pour s'atteler à la reconquête de la linéarité, imposer association par association, sur chaque dossier pour lequel la démarche est faisable, une action récursoire du FIVA et faire cesser ce scandale d'état qui est le non accès au dispositif pour les victimes de l'amiante de Nouvelle Calédonie.

3° Un groupe de travail ACAATA/ANXIETE, sous la responsabilité de Bernard LECLERC: Avec une priorité : Mettre en synergie les associations concernées par le problème Anxiété/AGS afin de construire des rapports de force en territoire pour repousser les huissiers et obtenir une solution qui ne lèse aucun des salariés concernés

**De se doter d'une coordination** dénommée **Coordination des Associations de Victimes de l'Amiante et des Maladies professionnelles (CAVAM)** ouverte à toutes les associations qui le souhaitent sans critère préalable sinon celui de vouloir contribuer à la concrétisation des objectifs fixés.

Elle sera animée par les responsables des groupes de travail avec un binôme composé de Michel CLAVE et Jean HERQUIN.

**Nos vies valent mieux  
que tous leurs profits**